

Cycle alimentation durable du RTES

Quelles alliances entre territoires urbains et ruraux pour une alimentation durable ?

16 octobre 2020 – 13h30/14h30

Luc Bodiguel,

Research Director CNRS

Associated Prof. Univ. Nantes

Laboratoire Droit et changement
social UMR6297 CNRS / Univ.
Nantes, France

Luc.bodiguel@univ-nantes.fr



MYCALL

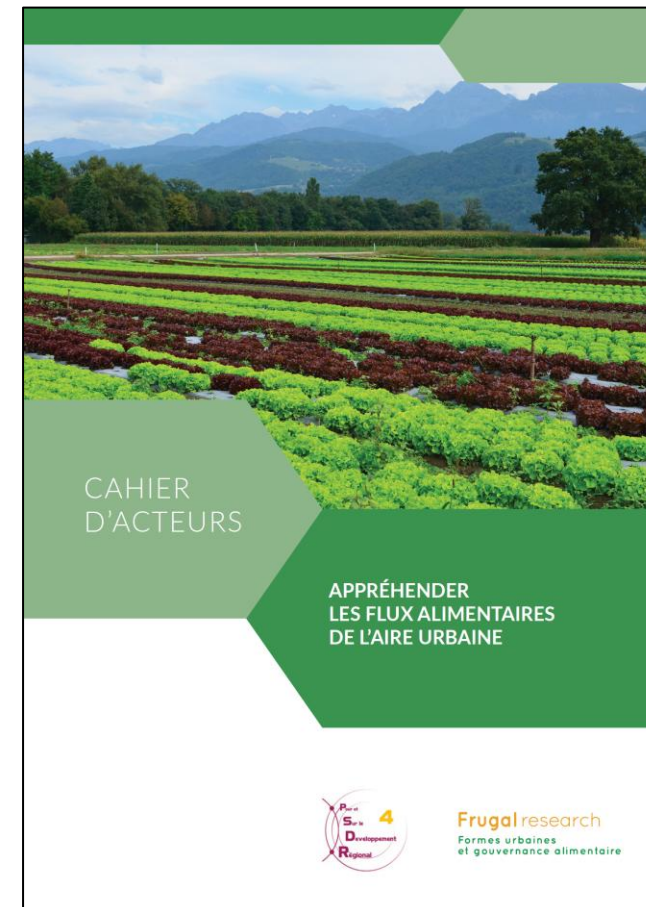
Frugal research
Formes urbaines
et gouvernance alimentaire



UNIVERSITÉ DE NANTES

FRUGAL : Productions VR2 «Acteurs et gouvernance»

- Un modèle de frise chronologique permettant la comparaison entre les dynamiques d'évolution de la gouvernance alimentaire d'une ville à l'autre depuis 30 ans
- Une classification des instruments d'action publique à disposition des collectivités locales pour agir sur le système alimentaire
- Outil d'autodiagnostic des pratiques d'accès à une alimentation de qualité pour tous
- Analyse des PAT d'agglomération
- Des monographies: *épiceries solidaires, implantation des commerces alimentaires, grande distribution alimentaire, restauration collective, Marques territoriales, méthodes pour étudier la gouvernance alimentaire métropolitaine, système alimentaire...*



FRUGAL: Les enseignements principaux du FRUGAL

- importance de la composition sociale et des spécificités de la population pour appréhender les régimes alimentaires locaux
- place souvent sous-estimée de l'autoproduction
- formes urbaines profondément façonnées par le commerce alimentaire depuis le 19ème siècle
- collectivités locales: acteurs structurants de la gouvernance alimentaire***
 - dynamiques de transition antérieures aux PAT
 - de nombreuses compétences et instruments juridiques pour agir sur les systèmes alimentaires**
- Cependant:
 - difficile remontée en généralité des cas d'étude
 - pas de planification spatiale de l'offre alimentaire ce qui génère des inégalités dans l'accès à l'alimentation
 - enjeux d'accessibilité sociale à une alimentation locale de qualité difficile à intégrer par les acteurs de terrain

Focus sur l'action publique en matière d'alimentation locale

L'ACTION PUBLIQUE EN MATIERE D'ALIMENTATION LOCALE

Les compétences accordées par la loi et les règlements aux collectivités locales (régions, départements, communes) dans le domaine de la production, la transformation et la consommation d'aliments locaux

Première version publiée sur HAL : juill. 2018
Seconde version publiée sur HAL : sept. 2020.

Auteurs :

Luc Bodiguel, Directeur de recherche CNRS_UMR 6297 Droit et Changement social, Chargé d'enseignements à l'Université de Nantes

Thomas Bréger, Ingénieur de recherche CNRS – UMR – 6297 Droit et changement social, Docteur en droit de l'Université de Nantes

Gilles Maréchal, Chercheur associé CNRS-UMR 6590 Espaces et Sociétés

Chloé Rochard, Stagiaire FRUGAL, 2017, Master 2 « Environnement et Développement durable » de l'Université de Nantes

Travail initial:

FORMES URBAINES ET GOUVERNANCE ALIMENTAIRE
Grand Ouest (FRUGAL)

Frugal research
Formes urbaines
et gouvernance alimentaire

Travail redéployé :

MOBILISER TOUTES LES COMPETENCES DES
COLLECTIVITES LOCALES POUR AGIR SUR
L'ALIMENTATION LOCALE (MICAAL)



L'action publique en matière d'alimentation locale

« *on aimerait bien agir mais on a pas de compétence dans l'alimentation* »

Objectif

Offrir un outil informatique simplifié mais le plus complet possible permettant :

- d'identifier les **compétences légales** directes ou indirectes des collectivités territoriales (régions, départements, communes) en matière de production, de transformation et de consommation d'aliments locaux ;
- de saisir rapidement **les différents champs d'action légaux** à la disposition des collectivités locales, en particulier lors d'un Projet Alimentaire Territorial
- d'observer la **superposition des compétences** ou au contraire leur exclusivité (collectivités territoriales et Etat) ;

Méthode

1. Inventaire des sources disponibles ;
2. Analyse des textes cadres (Constitution et Lois) et de leurs déclinaisons réglementaires ;
3. Analyse des principes-clefs gouvernant l'action des collectivités locales ;
4. Synthèse des textes ;
5. **Regroupement thématique des domaines d'actions principaux révélés par l'étude des textes de droit ;**
6. **Etablissement d'une classification;**
7. Réalisation de fiches de présentation accompagnées de graphiques par domaine d'action présentant les champs de compétences et les outils juridiques à disposition des collectivités locales et de l'Etat ;

L'action publique en matière d'alimentation locale

LES 12 CHAMPS D'ACTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DANS LE DOMAINE DE L'ALIMENTATION LOCALE

Résultats



1. Protéger, développer ou orienter l'utilisation du foncier agricole par la planification territoriale et l'aménagement foncier rural.
2. Favoriser l'implantation ou le maintien en ville de l'activité de production agricole, de transformation et de commercialisation de produits alimentaires.
3. Promouvoir l'approvisionnement local des restaurants collectifs par la commande publique.
4. Sensibiliser et transmettre des connaissances en matière d'alimentation durable, notamment via la formation initiale et des actions grand-public.
5. Intégrer la question de l'alimentation locale et durable dans la formation.
6. Garantir l'accès de tous, notamment des plus démunis, à une nourriture saine et de qualité.
7. Mobiliser des aides financières issues de la PAC ou de la politique économique pour favoriser des structures adaptées à une politique locale de l'alimentation.
8. Participer à l'élaboration de normes, règles ou prescriptions dont le but est de promouvoir la qualité et la durabilité des systèmes agricoles.
9. Sensibiliser aux différents enjeux liés aux pratiques alimentaires durables à l'occasion d'activités touristiques.
10. Organiser les transports pour favoriser un système alimentaire local intégré et favoriser la visibilité des structures par la gestion et l'entretien de la voirie.
11. Prévenir le gaspillage alimentaire, assurer la gestion, le traitement et la collecte des déchets.
12. Mettre en relation des acteurs, publics et privés, pour créer des synergies autour de l'alimentation locale.

L'action publique en matière d'alimentation locale

Fiches
thématique
développée

FICHE 6 : AGIR EN FAVEUR DE L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION Saine ET DE QUALITÉ (SANTÉ ET SÉCURITÉ)

L'accès de tous à une alimentation saine et de qualité est au cœur de la politique publique de l'alimentation (Art. L. 1 du code rural tel que modifié par la loi EGALIM suite aux Etats généraux de l'alimentation 2018). Pour répondre à cet objectif de politique publique, trois types de dispositifs juridiques peuvent être mobilisés : ceux qui visent la sécurité sanitaire des aliments (1) ; ceux qui cherchent à établir une justice alimentaire (2) ; et ceux qui promeuvent la qualité nutritionnelle, environnementale et sociale des aliments dans la restauration collective (3).

Au préalable, il faut mentionner que la question de l'accès à une alimentation saine et de qualité dépend principalement de deux politiques nationales : la **politique de l'alimentation et la politique de santé**. Ces politiques sont déclinées respectivement dans le **programme national pour l'alimentation (PNA)** et le **programme national nutrition santé (PNNS)**, ainsi que par le **programme national de l'alimentation et de la nutrition (PNNA)** qui a vocation à accorder les objectifs des deux programmes susmentionnés (PNA et PNNS).

Suivant l'Art. L. 1 du Code rural, le PNA « détermine les objectifs de la politique de l'alimentation (...) en prenant en compte notamment la **justice sociale**, l'éducation alimentaire de la jeunesse et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Pour assurer l'ancrage territorial de cette politique, il précise les modalités permettant d'**associer les collectivités territoriales à la réalisation de ces objectifs**. Il propose des catégories d'actions dans les domaines de l'éducation et de l'information pour promouvoir l'équilibre et la diversité alimentaires, les produits locaux et de saison ainsi que la qualité nutritionnelle et organoleptique de l'offre alimentaire, dans le **respect des orientations du programme national relatif à la nutrition et à la santé** défini à l'Art. L. 3231-1 du code de la santé publique. »

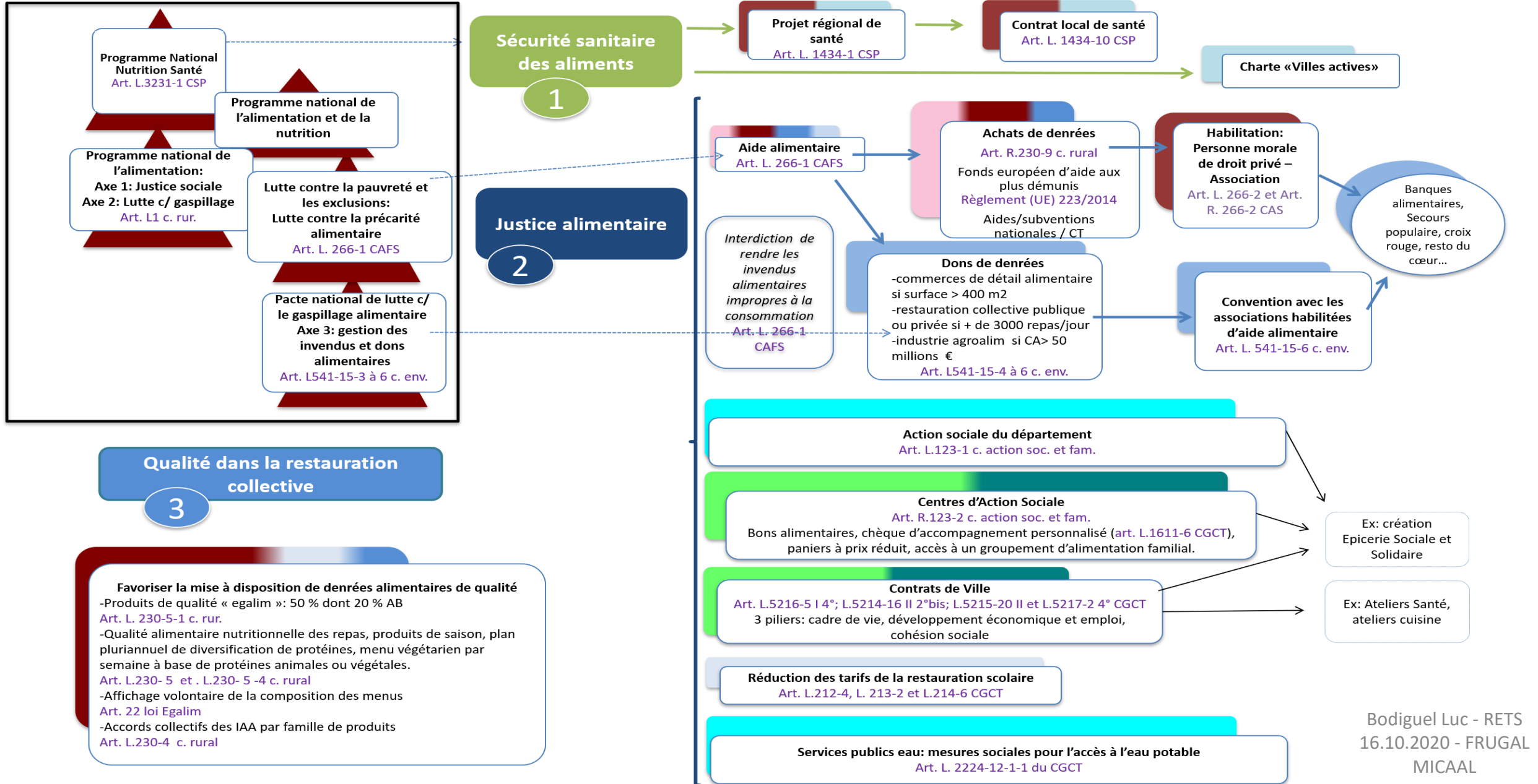
Pour aller plus loin : Conseil national de la restauration collective, Les mesures de la loi EGALIM concernant la restauration collective, novembre 2019 [<https://agriculture.gouv.fr/les-mesures-de-la-loi-egalim-concernant-la-restauration-collective>] ; Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Guide : Favoriser l'approvisionnement local et de qualité en restauration collective, nov. 2014 [<http://agriculture.gouv.fr/approvisionnement-local-restauration-collective>] ; Ministère de la santé, Guide à l'usage des élus et techniciens municipaux : Améliorer la nutrition et la santé de la population, nov. 2004 [<http://reseauvillesactivespnns.fr/outils/elus-et-techniciens-municipaux>].

1. La sécurité sanitaire des aliments...

2. L'égalité devant l'alimentation ou la quête de justice alimentaire...

3. La qualité nutritionnelle, environnementale et sociale à la table de la restauration collective...

Fiche 6: Agir en faveur de l'accès à une alimentation saine et de qualité (santé et sécurité)
Garantir l'accès de tous, notamment des plus démunis, à une nourriture saine et de qualité



L'action publique en matière d'alimentation locale

Fiches
thématique
développée

FICHE 1 : AGIR SUR LE FONCIER AGRICOLE

Il s'agit ici de **préserver et d'aménager les terres agricoles de manière à conserver une capacité de production et, par la maîtrise des sols, d'orienter directement ou indirectement leurs usages et les procédés agronomiques**. Du point de vue juridique, cet objectif renvoie aux outils d'orientation et opérationnels mis principalement à disposition des CT par le droit de l'urbanisme et le droit rural.

Parmi ces outils, on peut distinguer ceux relevant de la planification territoriale (1) et ceux relevant de l'aménagement rural (2).

1. La planification territoriale au service de la protection et du développement de l'agriculture (Fiche 1a)

...

2. L'aménagement foncier rural au service de la protection et du développement de l'agriculture (Fiche 1b)

...

Agir sur le foncier agricole (1a)
Protéger, développer ou orienter l'utilisation du foncier agricole par la PLANIFICATION TERRITORIALE

